



www.ParisXIV.com

Lettre d'actualités Septembre-Octobre 2005

[Les écoles de la République](#)

[Boudoirs publics](#)

[Le CQ Didot-Porte de Vanves acteur de l'art dans la ville](#)

[Candidats aux primaires pour la candidature](#)

[0,6V/m pour les Antennes-Relais?](#)

[Logements dégradés dans le 14^e](#)

[Logements intermédiaires en sursis: rifici au conseil de Paris](#)

[Travaux du tramway, avec coeur et rancoeurs.](#)

[Conseils de quartier : de l'argent à revendre...](#)

[Sweet Columbine](#)

[Plan Borloo et moi et moi et moi](#)

Les écoles de la République

Un mois après la rentrée des classes, qu'en est-il exactement de la situation dans le 14^e ?

Bien sûr, chacun a en mémoire la suppression des certaines classes, et la non-suppression des classes de l'école rue Prisse d'Avenue après la légitime mobilisation des parents d'élèves.

Des effectifs apparemment stables ...

Pourtant la situation sur Paris montre globalement des créations de classes. De même, d'un point de vue global, l'ensemble de l'éducation nationale montre des créations de classes dans les secteurs primaires, et une diminution dans le secteur secondaire. Ceci répond à une claire augmentation du nombre d'élèves depuis 2000, et à une contraction de la population dans la classe d'âge du secondaire.

Dans le 14^e, les effectifs sont de 7450 élèves dans le secteur public. Stable depuis plusieurs années, cela éclipse la forte « augmentation sans précédent »^(a) dans le secteur privé.

Quel est l'état du système scolaire public à Paris ?

- Avec des résultats inférieurs à ceux du reste de la France les écoles parisiennes sont parmi les plus mauvaises de France^(b).

- Avec des lycées « chauds » (le Lycée François Villon par exemple), le 14^e est l'un des rares arrondissements ayant des secteurs classés en ZEP sensibles.

avec une sectorisation largement contournée

Le syndrome de ceux qui vantent les bienfaits de la sectorisation et de la mixité sociale, mais cherchent à placer leurs propres enfants dans le secteur privé ou à utiliser l'artifice d'une boîte postale pour se substituer à la sectorisation semble se propager. Ainsi, pour fixer les esprits, sur les chiffres de 2003 sur Paris, lors de l'entrée en sixième 44% des élèves rentrent (par dérogation ou pour assouvir un besoin d'une option russe 1^{ere} langue) dans un collège autre que celui auquel ils étaient affectés ! (Et ces 44% ne prennent pas en compte les fausses domiciliations). Pourquoi envoyer ses enfants

au collège Paul Bert (14^e) quand une simple dérogation ou le judicieux choix d'une option peut modifier leurs perspectives d'étude aux collèges Montaigne ou Prévert dans le 6^e situés à quelques centaines de mètres? De même, alors que les réunions de parents d'élèves de François Villon se focalisent sur la sécurité alors qu'elles devraient être orientées sur la pédagogie, les listes d'attentes se rallongent au collège privé Sainte Isabelle.

et un secteur privé asphyxié.

Gilles de Robien proposait le mois dernier, une modification du mode de financement des écoles privées afin de leur permettre d'absorber la forte demande. (celui ci est proportionnel au financement du secteur public et non pas proportionnel à ses effectifs, ce qui induit pour l'année 2005 532 suppressions de postes dans le privé alors que plus de 20 000 élèves se seront vu refuser l'entrée dans l'école de leur choix, faute d'enseignants). Cette idée provoqua l'ire des enseignants du public, inquiets de devoir remettre en cause le système actuel.

Lorsque Vincent Jarrousseau martèle (3 fois de suite) «L'école Privée ne sera jamais l'école de la République », cela n'oblige en rien la République d'organiser son école afin d'en améliorer ses résultats. La République se doit aussi de garantir la liberté de choix des parents. Et oui Mr Jarrousseau, l'école libre est aussi l'école de la République^(c).

Où est alors la Liberté que défendait il y 20 ans plusieurs millions de personnes si ce n'est plus que celle d'inscrire son enfant sur une liste d'attente ?

Face aux propositions de réformes sempiternellement repoussées, comment soutenir un système dont l'hypocrisie, à travers la sectorisation, est plus criante que jamais ?

(a) Vincent Jarrousseau, (Chargé aux affaires scolaires du 14^e) Conseil arrondissement 12/09/05

(b) L'inspection générale de l'éducation nationale rapport 2004 remis au ministre sur « l'évaluation de l'enseignement dans l'académie de Paris ».

(c) comme le soulignait Gilles de Robien le 8/09/05 sur Radio Notre Dame

Boudoirs publics

Starbucks coffee a ouvert depuis quelques mois son 2^{ème} café dans le 14^{ème} avenue du Général Leclerc. Columbus café, qui malgré son nom a été lancé par une équipe française, ne lui a pas encore emboité le pas dans l'arrondissement mais reste limitrophe (5^{ème} : 21 r Soufflot, 6^{ème} : 15 r Vavin, 13^{ème} : 24 pl Italie).



Les points communs entre ces deux chaînes sont nombreux et on pourra particulièrement remarquer que, outre la vente de cafés que chacun appréciera selon ses goûts, outre le design attrape-bobos et en dehors du fait qu'ils ne soient pas détenteur d'une licence IV, il y a une atmosphère semblable dans ces cafés.

Simplement une atmosphère respirable. Car à la différence de nos cafés traditionnels, chacun peut y venir prendre son café sans souffrir de la cigarette du voisin, et on n'hésite pas à y entrer voire même à venir avec ses enfants. Seuls ceux prêts à déboursier 1€85 l'expresso auraient ils droit à un air non vicié? Espérons que non et saluons donc la proposition de loi qui devrait être déposée à la rentrée par le député alsacien Yves Bur pour l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Si la loi Evin a été un pas important dans la lutte contre le tabagisme, et notamment le tabagisme passif, son défaut d'application dans de très nombreux endroits rend nécessaire la continuation de cette action, comme le fait cette initiative déjà prise depuis peu en Irlande, en Suède et en Italie, pour ne parler que de l'Europe.

Le CQ Didot-Porte de Vanves acteur de l'art dans la ville

Afin de rompre la banalité urbaine (dixit Genevieve B., les riverains apprécieront...), un accompagnement artistique est prévu sur le tracé du Tramway. La quinzaine d'oeuvres d'art prévues, disséminées sur les 7 km de la ligne des maréchaux sud, est budgétée à 4 millions d'Euros.

Nous ne pouvons que nous réjouir de l'installation de ces oeuvres mais il convient de veiller à ce qu'elles ne se transforment pas en éléphants blancs (ou en perroquets enchaînés). Aussi, lors de sa dernière réunion, le Conseil de Quartier Didot-Porte de Vanves a émis le voeu d'être partie prenante dans le choix des artistes et de la désignation des emplacements. Voici la lettre que le conseil de quartier a adressée à Mrs Castagnou, Girard (adjoint à la culture de la ville de Paris), Mme Pourtaud (rapporteur sur le sujet) ainsi qu'à l'ensemble des conseils de quartier concernés par le passage du Tramway.

<< Lors du conseil d'arrondissement de la mairie du 14ème en date du 4 avril 2005, nous avons pris connaissance du projet d'accompagnement artistique du tramway.

Ce projet de grande ampleur consistant en la mise en place pérenne d'une quinzaine d'oeuvres d'art pour un budget conséquent de 4 millions d'euros, le conseil de quartier vous relaie les interrogations de la population la plus directement concernée par le choix des oeuvres.

Il y a nul doute que l'art a, depuis toujours, eu sa place dans la cité, et que ces oeuvres auront un impact fort sur notre ville et tout particulièrement sur les habitants des quartiers traversés par le tramway. C'est pourquoi, le conseil de quartier Didot - Porte de Vanves, considérant la richesse du patrimoine artistique du 14e Arrondissement, souhaite voir associer ses concitoyens à la sélection des artistes et des oeuvres.

Dans ce cadre, nous souhaiterions avoir connaissance de l'état d'avancement des travaux du comité de l'art dans la ville et du comité de pilotage de l'accompagnement artistique du tramway.

Par ailleurs, le conseil de quartier Didot – Porte de Vanves émet le vœu, d'une part de participer au Comité de pilotage de l'accompagnement artistique du tramway et d'autre part, de réaliser une consultation publique auprès des habitants du quartier.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, nous vous prions, d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de nos sincères salutations. >>

Nous vous tiendrons régulièrement informés des suites données à ce sujet, en espérant pouvoir y impliquer les habitants.

Candidats aux primaires pour la candidature

Aujourd'hui se termine une première phase dans un cycle de désignation du candidat UMP à la Mairie de Paris. Cela ne pourrait intéresser que l'électorat de droite, mais ce ne serait pas prendre en compte l'importance de cette désignation sur le débat et sur la vie de la cité.

Afin de ne pas reproduire un pugilat absurde tel qu'il se produisit en 2001, offrant le choix d'un parachuté récalcitrant et d'un vieux de la vieille accusé de toutes les ignominies, le camp de droite se prépare à innover par de véritables primaires à l'échelle locale, sans aucun doute tests de primaires pour une échéance nationale.

Dix candidats sont entrés en compétition dans un processus qui permettra de sélectionner les finalistes au regard des parrainages de 10 élus parisiens et de 100 militants. Le processus est si démocratique que les 10 candidats sont bien hétéroclites, depuis Claude Goasguen ou Françoise de Panafieu qui ont de grandes chances d'être le candidat désigné, jusqu'à de simples militants tels Maxime Wasersztrom ou bien encore David Don Fiaschi. Citons ce dernier où les idées se bousculent, à un point tel que la substance en devient difficilement perceptible, puisqu' il propose « une propreté parfumée où la solidarité s'applique avec un dynamisme de structure cohérente [...] » et de « [...] résoudre en effet l'harmonie et appliquer l'initiative dans l'innovation [...] grâce à ses concitoyens en totale évolution. »

Reste que les candidats qui auront passé avec succès cette campagne de parrainage

donneront par un effet de saine émulation une inertie pour 2008 et seront à même de construire un débat face à Bertrand Delanoë. L'existence d'un réel débat se fait au profit de la chose publique et donc de tous les parisiens.

On ne pourrait dès lors espérer que d'un point de vue plus local, au niveau des mairies d'arrondissement ainsi qu'au niveau des circonscriptions pour les législatives, un mécanisme similaire soit appliqué. Ceci permettrait sans doute la construction de programmes, éclipsés lors des dernières élections par une focalisation sur les parachutages et les opportunités.

De même le camp de gauche, divisé depuis le référendum, et notamment le positionnement de Pierre Castagnou pour le camp du non, pourrait par l'adoption de tels procédés redonner une vision claire et cohérente de l'équipe qui sera proposée.

0,6V/m pour les Antennes-Relais?

Hier soir se tenait le premier conseil d'arrondissement de la rentrée. Le débat sur les antennes-relais est venu se poser en fin de séance (jusqu'à minuit...) à l'initiative de René Dutrey du groupe Les Verts. Objets du vœu déposé par son groupe : limiter à un maximum non dépassable de 0,6V/m les émissions électromagnétiques des antennes relais. Il faut savoir que la limite actuelle pour Paris se situe à 2V/m fixée par la Charte de Paris avec les opérateurs de téléphonie mobile, ce qui est déjà 20 fois inférieur à ce que qui communément utilisé dans 80% des pays du globe.

Principe de précaution aidant, on peut évidemment comprendre l'inquiétude des riverains de ces antennes-relais, inquiétudes amplifiées par les prédications apocalyptiques de René Dutrey.

Néanmoins, il est utile de préciser que lors du conseil de Paris du 10 Juillet dernier, Yves Contassot (Vert) a déposé un vœu similaire mentionnant non pas une limite de 0,6 V/m mais une diminution «significative» des émissions. Ce vœu fut adopté.

Malgré l'habileté du René Dutrey, le vœu déposé lors du conseil d'arrondissement du 14^e suscita moult réactions par le caractère de contradictions pour ne pas dire de manoeuvre politique : chacun y perdit son latin, Mme

Bellenger se crut appartenir au groupe vert quelques instants, Mr Calvary (toujours prompt à faire rire involontairement) regretta le Be Bop nationalisé à ces téléphones portables suppôts des multinationales capitalistes...

Recentrage du débat et dépôt d'amendement remplaçant les termes « limite à 0,6V/m » par « diminution significative » vinrent à bout des envolées lyriques de chacun, tout en retirant toute la substance du voeu au grand damne des verts.

Amendement voté à 7 voix pour, 3 abstentions, 6 contre... Il suffisait de peu pour que ce petit meurtre entre amis fasse des victimes.

Logements dégradés dans le 14^e

Suite aux tragiques évènements qui ont secoué Paris cet été, une liste de 1036 immeubles insalubres ou dégradés dans Paris était publiée sur la base d'une enquête menée en 2002 par la Mairie de Paris. 7 de ces immeubles sont situés dans notre arrondissement, et particulièrement dans des quartiers dont la cote ne cesse de monter. Certains tombent clairement à l'abandon, pour d'autres des efforts sont perceptibles. Nous vous proposons de découvrir une face sinon cachée, du moins peu visible du 14^e en vous faisant la visite de ces immeubles...



Commençons au 18 rue Cels. Il serait bien difficile de prime abord de distinguer cet immeuble des autres de la rue Cels. Sa façade sur rue laisse penser qu'un ravalement a été effectué dans les 10 dernières années. Il faut donc rentrer dans cet immeuble pour découvrir l'ampleur du problème. Son couloir étroit dessert plusieurs logements, un escalier puis une arrière cour à partir de laquelle on accède à un autre bâtiment, qui se trouve dans le même état. Les 2 bâtiments représentent un ensemble de 20 logements. Peintures écaillées, salissures omniprésentes, toilettes communes à *la turque* dans un état pitoyable, myriade de câbles électriques : cette adresse

étant classée en « immeuble dégradé » laisse présager de l'état catastrophique de ceux classés en « insalubres ».



Quelques centaines de mètres nous séparent du 17 rue de la Sablière. Il sera difficile de nous faire une idée, l'accès reste impossible. Pourtant 2 plaques d'avocat sont sur la façade.. profession généralement peu encline à utiliser des lieux dégradés ... Cependant, un autre bâtiment situé à l'arrière est probablement celui concerné par le classement en dégradé.

130 rue du château. Il aurait pu s'agir d'une villa typique de notre arrondissement...

Son état n'a guère évolué depuis des années. L'adresse est squattée (a priori) constamment, bien que le nombre de boîtes aux lettres soient en diminution depuis quelques temps. Des échafaudages sont pourtant installés dans la cour depuis quelques mois, signes de travaux ? Aucune présence de description de travaux, pourtant obligatoire, ne peut le confirmer.





Situé à quelques mètres de la rue Daguerre, le 16-18 rue Lalande, a certainement une valeur foncière importante. Le bâtiment se fissure, les peintures ont par endroit quasiment disparues, le garde-corps rouillé et branlant est sommairement réparé par du fil électrique... Son état catastrophique pourrait laisser penser un abandon total. Pourtant, une porte de cave vient d'être installée, les fissures sont suivies, probablement pour décider de l'avenir de l'immeuble, et ... un plan d'évacuation est bel et bien présent !



Les 41 rue Maurice Ripoché et 24 rue de Plaisance nous seront restés fermés. Cependant l'état des façades donne une idée de ce que l'on pourrait voir à l'intérieur... des fenêtres sont d'ailleurs manquantes, remplacées par de simples grillages.

Enfin, 82 rue hallé, ravalement extérieur récent, ravalement intérieur pas trop vieux non plus, seule l'absence de l'électricité dans les parties communes nous a gêné lors de cette visite, ce qui tenait plus d'un défaut de courant très ponctuel que d'un grave dysfonctionnement. Serait-ce là le premier des bâtiments déclarés insalubre qui aurait été rénové, soit par injonction faite au propriétaire, soit par une action plus vigoureuse par la Mairie (...commentaires si info) ? Sur les 7 immeubles que nous venons de voir, 1 seul aurait réellement fait l'objet de réhabilitation? Pourtant, l'éradication du logement insalubre était annoncée sur la mandature de la nouvelle Mairie. A mi-mandat, le bilan semble encore mince.



Après cette visite de nos immeubles dégradés, il convient de voir ce qui est fait

pour enrayer l'habitat insalubre. N'oublions pas, que le problème des logements insalubres ne date pas d'hier, ni depuis les incendies meurtriers de cet été, ni depuis 2002 où la liste a été faite. On pourrait aller jusqu'à dire que ce chiffre est faible, puisque le problème à Paris se pose depuis des siècles, avec les premières considérations par les pensées hygiénistes du 19^e siècle, suivi des modifications haussmanniennes, et pour le 20^e siècle des premiers logements sociaux des années 10, suivi des crises du logement des années 30 puis 50, et de la suppression des îlots insalubres des années 70 (dont Montparnasse en est le meilleur exemple, en remplaçant ce qui était certes insalubre mais en défigurant ce quartier). Autant dire que l'arsenal législatif est étoffé depuis les incitations fortes à la réhabilitation jusqu'à la loi Vivien (1970) permettant l'expropriation des habitations insalubres.

L'expropriation comme unique solution ?

Si l'application de la loi Vivien renforcée par la loi SRU (solidarité et Renouvellement Urbain) permet l'expropriation des propriétaires d'immeubles insalubres, qu'ils soient personnes physiques ou morales, l'expropriation n'est pas l'unique solution. Pour exemple, lors du dernier conseil d'arrondissement du 14^e, Pierre Castagnou soulignait le besoin de renforcer et d'augmenter les procédures d'expropriation. Conséquence des expropriations et des préemptions : sur la liste des immeubles insalubres, déjà 423 de ces immeubles appartiennent à la ville de Paris, qui se montre donc être le pire de ces propriétaires en étant incapable^(a) de réhabiliter les immeubles au même rythme qu'elle les acquiert. Pour compléter, rajoutons juste que le 8, rue du Roi doré, où périrent 7 personnes alors qu'il n'y avait pas même d'extincteur, appartenait à la ville de Paris et était géré par la SIEMP^(b) dont René Dutrey (notre adjoint au maire du 14^e) est le président... ce qui explique la colère^(c) à son égard de certaines associations pour le logement des plus démunis. Notons d'ailleurs qu'une demande d'enquête administrative est en cours.

Lenteur des réhabilitations

Une manne d'argent issue des droits de mutation a pourtant coulé à flots dans les caisses de la Mairie depuis quelques années, et risque de disparaître (puisque'elle est liée au volume des ventes et au prix d'acquisition des logements, qui devraient tous deux fortement

baisser voir article). Ce serait cependant faire un mauvais procès que d'en déduire une absence de volonté pour éradiquer l'insalubrité en omettant le problème du relogement. Car la présence d'occupants, et des squatteurs non relogeables en particulier, est responsable de la lenteur de ces réhabilitations de l'aveu même de René Dutrey.

Clarifier les discours face aux squats

Comment ne pas exprimer sa compassion envers les personnes expulsées? Car il convient évidemment de reloger les locataires victimes de cette insalubrité, mais comment justifier la priorité d'attribution de logements sociaux données aux squatteurs face aux 102000 personnes qui attendent des années l'attribution d'un logement en suivant une procédure ordinaire? Il convient aussi, sans jeter l'anathème sur eux, de noter que les squatteurs le sont car ils sont, pour la plupart, étrangers en situation irrégulière, et donc dans l'impossibilité d'obtenir un logement. Cela renvoie au vaste débat sur l'immigration, impossible dans notre pays puisque pollué par les positions des extrêmes de droite ou de gauche. Pourtant l'ambiguïté des discours sur les squats et sur les sans-papiers, au détriment d'une fermeté et d'une clarté, est la première responsable du maintien et de la création de ces squats au risque de les transformer en pièges pour ceux qui les occupent. La décision d'expulser ces lieux présentant de réels dangers est donc la marque d'une prise de responsabilité.

Et face aux marchands de sommeil

La protection du locataire dans le droit français, et notamment de son maintien dans les lieux en cas de non-paiement du loyer, a pour effet négatif de marginaliser les catégories ne pouvant présenter l'ensemble pléthorique de garanties demandées par le secteur privé lors de la location d'un logement. Contraint de se replier vers le logement social où les demandes sont déjà en surnombre, le locataire échouera sur un marché parallèle dans l'attente de ce logement social. Marché parallèle où le loyer majoré très fortement le risque d'insolvabilité, alors même que le logement aurait du mal à se placer sur le marché « normal » de la location de par son état.

L'insalubrité n'est pas la cause de ce marché mais une conséquence: l'entretien n'étant

synonyme que de coûts non rentabilisés dans un marché étroit, il est non utile. Ainsi il est vain de vouloir éradiquer le marchand de sommeil en luttant contre l'insalubrité puisque ce marché s'auto-alimente en nouveaux logements. (et ce tant qu'il restera des personnes peu scrupuleuses). Des options sont possibles pour rompre ce cercle vicieux :

- créer autant de logements sociaux qu'il y a de demande (avec quel argent ? où créer 100000 logements à Paris ? avec quel impact sur le parc immobilier restant ?)

- modifier la régulation du marché locatif en déserrant la protection du locataire mauvais payeur

- éventuellement pénaliser la pratique des marchands de sommeil (avec les difficultés que cela entraîne, sans rompre le cercle vicieux, mais un certain nombre d'outils juridiques existe déjà à cet égard)

L'insalubrité n'est donc pas un fait nouveau, et ne se résoudra pas sans un volontarisme fort capable de briser la culture de la misère dont se nourrissent pécunièrement certains et idéologiquement d'autres.

- (a) depuis 2002 seuls 6 immeubles sur les 423 ont été réhabilités, 12 autres devraient l'être dans les mois qui viennent.
- (b) SIEMP : Société Immobilière à Economie Mixte de la Ville de Paris créé en 2002, ayant pour objectif de gérer par bail emphytéotique les logements insalubres et de les réhabiliter.
- (c) Les verts étant notamment persona non grata lors des manifestations du 3 septembre organisés par des associations telles que DAL.

Logements intermédiaires en sursis: rifié au conseil de Paris

Nous vous faisons l'écho récemment d'une guerre de communiqués entre la Mairie de Paris et la SAGI (Société Anonyme de Gestion immobilière de la Ville de Paris) relatifs au transfert de 40% des logements construits et gérés par cette dernière au profit de l'OPAC, directement sous la coupe de la Mairie. Ce transfert se ferait avec un impact éventuel sur la destination de ces logements au détriment de la catégorie Logement Intermédiaire destinée aux classes moyennes.

Lors du dernier conseil d'arrondissement (12 septembre), il n'était non pas question de la décision unilatérale de la mairie tant celle-ci semble entérinée mais plus des modalités du dépeçage des logements gérés par la Sagi. Le groupe Vert, par la voix de Romain Paris, déposa un vœu pour allouer les logements selon de savants calculs au gré de la rotation des locataires : 60 % seraient destinés au logement social (type PLUS), 40 % seraient destinés au logement très social de type PLAI. Enfin, peut être pour s'assurer de la bonne gestion de ces logements, il proposait le transfert non pas vers l'OPAC mais vers la SIEMP de 30% des logements notamment afin de reloger les familles issues des squats parisiens. A noter tout de même, que René Dutrey (Vert), président de la SIEMP et 1^{er} adjoint au maire du 14^e, eu la délicatesse de laisser un de ses lieutenants prononcer ce vœu...certainement quelques peu gêné par ce qui pourrait ressembler à un conflit d'intérêts.

Cependant, Pierre Castagnou évita poliment le sujet pour déplacer le débat jusqu'au Conseil de Paris qui s'est tenu lundi 26 septembre 2005. Les dissensions naissantes sont alors allées jusqu'à un affrontement entre PS et groupe Vert sur ce sujet (*Journal Le Monde 28/09/2005 p/11*). Témoin de la gravité de la mésentente, Christophe Girard (une des figures de tête du groupe Vert, adjoint à la culture auprès de la B Delanoë) annonçait Mardi son départ du groupe Les Verts (*Journal Métro 28/09/2005 p/6*)...

Le vœu reste, quant à lui, non tranché puisque renvoyé aux calendes grecques, laissant planer encore ce risque de désertification des classes moyennes.

L'Est de notre arrondissement --où se trouve les logements de la SAGI concernés par ce transfert de gestion -- étant déjà très dense en termes de logements sociaux (> 40% voire >90% dans certaines zones), ce vœu ne va t'il pas dans le sens d'une ghettoïsation de ces quartiers ?

Travaux du tramway, avec coeur et rancoeurs.

Pendant que le tramway fait ses premiers essais dans le 15^e, les travaux avancent dans le 14^e... et devraient se finir sur certains tronçons dans les toutes prochaines semaines.

Une exposition a lieu à la mairie du 14 depuis 1 mois et se termine aujourd'hui.

A l'occasion de cette exposition, 2 conférences ont été tenues pour présenter le tramway aux riverains et futurs usagers : la première (27/09) rappelait les 150 ans du tramway à Paris, tandis que la dernière (04/10) démontrait, selon Mme Bellenger, le caractère novateur d'un tramway à Paris.



Cette dernière réunion fut l'occasion à Antoine Grumbach, architecte et Ghislaine Geffroy, chef de projet Tramway, de présenter leur vision d'un transport moderne et d'expliquer certains choix faits pour son aménagement.

Ce fut l'occasion aussi pour un grand nombre de personnes d'exprimer leur mécontentement... de sorte que la réunion dût se finir sans que tous n'aient pu exprimer leurs opinions ou poser leurs questions. Parmi ceux-ci, notons 2 populations

- Les cyclistes, représentés par une association, exprimèrent de façon virulente leur mécontentement d'être mis devant le fait accompli alors qu'ils s'étaient montrés demandeurs d'informations et réclamaient des modifications de parcours afin d'en réduire la dangerosité. De l'aveu de l'architecte, les choix faits pour les vélos résultent d'un compromis et d'une conclusion bien simple: il n'y a pas assez de place pour tout le monde... En effet, les bandes cyclables (chaussée à la même hauteur que les piétons, sur le même trottoir) s'apparentent à un parcours de slalom, puisque le choix a été fait que les bandes cyclables contournent les intersections de routes pour rejoindre les passages piétons.

- Les habitants de la Porte de Châtillon, exténués par des travaux dépassant les délais et par la gêne occasionnée, découvrirent lors de cette réunion la disparition de leur trottoir et l'installation d'une station au plein centre du carrefour Bd Brune/av J Moulin/rue des Plantes. Ceux-ci ont par ailleurs lancé une pétition qui a déjà recueilli plus d'une centaine de signatures. (qui peut être signée notamment à la "Pharmacie de l'Avenir")

Espérons que lorsque les barrières seront retirées et le rideau levé, nous n'aurons pas d'autres mauvaises surprises ...

Conseils de quartier : de l'argent à revendre...

Les conseils de quartier sont un des outils principaux de la démocratie locale. Pris en compte par le législateur depuis 2002, ils se généralisent dans toutes les grandes villes. Les 6 conseils de quartier du 14^e bénéficient de budgets de fonctionnement à hauteur de 19 836€ par an pour l'ensemble de l'arrondissement et d'un budget annuel moyen d'investissement pour chacun de ces conseils de 8 264 €.

Malgré le fait que cette somme allouée à l'investissement soit modique, cela pose un problème : comment dépenser ce budget? Ainsi les 2/3 des budgets annuels ne sont pas consommés, laissant parfois des trésors de guerre : certains conseils de quartier ont ainsi thésaurisé en utilisant les budgets annuels pour moins de 10%. Fonctionnement en dents de scie, absence de projets, ou plus simplement manque d'idées ...

Alors si vous avez des idées à revendre, faites les passer (en utilisant les commentaires par exemple...)

Sweet Columbine

A l'heure où la campagne se doit de rentrer les poules dans leur casier et de mettre les canards au froid, que risque-t-on dans notre microclimat parisien ? Sans vouloir en rajouter sur la psychose liée au virus H5N1 de la grippe aviaire (67 morts en 2 ans Worldwide contre 2500 par an en France pour la grippe « classique»), vous n'êtes pas sans remarquer que nos compagnons ailés, les pigeons, loin de se porter bien sont un peu trop nombreux dans le 14^e.

Les mesures prises par la municipalité sont en ce point symptomatique d'une logique et des parallèles pourraient être facilement trouvés :

Afin de maîtriser la population de ces volatiles, l'installation d'un pigeonnier pilote rue Vercingétorix a été entreprise pour qu'un ramassage des oeufs y soit effectué pour limiter les naissances. D'autres suivront. La création de ces pigeonniers donne ainsi l'image d'un problème pris en compte, et de solutions prises en total respect avec la nature. Or, prendre en compte un problème nécessite par la suite de le comprendre. Cette logique de prévention n'engendre qu'un appel d'air puisque le pigeon de campagne ou de banlieue trouvant ainsi un emplacement propice à sa nidification sera incité à migrer vers le centre des villes. Lorsque celui ci aura compris la raison de son échec à sa reproduction il ne fera que partir pour aller chercher un autre endroit pour nicher, mais toujours en ville. Il laissera alors sa place à un nouveau pigeon venu d'outre péri. L'INRA de Rennes, et notamment Philippe Clergeau^(a), chercheur spécialiste du sujet, a clairement démontré l'impact extrêmement négatif de l'installation de ces pigeonniers.



Les conditions de vie urbaines du pigeon étant très dégradées, l'augmentation de sa population ne fait que réduire son état sanitaire. Le pigeon se retrouve victime de cette installation, l'habitant se retrouve couvert de fientes, et la mairie se glorifie d'apporter une solution à tous...

Seule initiative fructueuse vis à vis des invasions de colombidés: communiquer sur l'interdiction faite de nourrir ces pigeons. Faudra t'il attendre d'entendre les pigeons tousser pour que chacun comprenne l'enjeu ?

à savoir: Coût d'un Pigeonnier 20 000 € / Frais d'entretien annuel 9 000€ (nettoyage, entretien, ramassage des œufs, graines ...) / 450 € d'amendes pour punir le fait de les nourrir

(a) Voir Article de Catherine Vincent paru le 22.06.04 dans Le Monde

Plan Borloo et moi et moi et moi

Nous vous proposons un site intéressant à visiter qui concerne un immeuble de la place de la garenne réalisé en Accession Sociale à la Propriété (ASP). Ce site réalisé par l'un de ses résidents passionné par son immeuble, donne de nombreuses informations sur l'immeuble mais aussi sur le quartier.

Alors que le plan Borloo vient d'être dévoilé, l'accession à la propriété de son logement reste le rêve d'une immense majorité de Français. 57% des français sont propriétaires de leur logement, mais seulement 30% à Paris, l'un des plus faibles pourcentages en France et en Europe. Nous sommes à la fois le peuple européen qui aspire le plus à la propriété de son logement, et celui qui a poussé le plus loin cet urbanisme collectif, inhumain, basé sur la dépendance du locataire à l'égard d'un bailleur qui n'est autre que sa collectivité territoriale.

Cette faible proportion de propriétaire à Paris explique en partie le désintérêt que peuvent éprouver un certain nombre de personnes vis à vis de la vie de la cité. L'Accession Sociale à la Propriété de son logement facilite pourtant l'enracinement des familles, la mixité sociale et constitue un capital de sécurité dans la vie tout en permettant de lutter contre une spéculation foncière aberrante.

Alors qu'une surenchère est faite vis à vis de la proportion de logements sociaux (le 14e est au dessus des 20% de logements sociaux demandés par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain depuis la précédente mandature), pourquoi ne pas se pencher sur la forme qu'ils doivent prendre? Et notamment d'une formule temporaire, basée sur la responsabilisation de l'occupant lui permettant d'en être pleinement propriétaire après 20 ans, mais malheureusement une formule de plus en plus laissée de coté à Paris.